

LIBRARY

Bruxelles, le 25 septembre 1975
MS/mh

Remis au télex à 12.30 h.

432

NOTE BIO (COM) (75)277 aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux DG I et X

REUNION DE LA COMMISSION

La Commission a tenu une brève réunion hier matin à Luxembourg. Voici les principaux points présentés aujourd'hui à la presse à ce sujet :

1. Conseil Economie et Finances

La Commission a fait le point des résultats du Conseil; M. Haferkamp a mis en évidence la gravité d'une absence de décision sur les emprunts EURATOM, comme il avait déjà eu l'occasion de le faire devant la presse à l'occasion du Conseil, ainsi que devant le Parlement.

2. Conseil Budget

La Commission a marqué une fois encore très fermement ses réserves sur le recours systématique à des budgets supplémentaires qui prive le budget de sa fonction d'orientation, provoque des retards préjudiciables au bon fonctionnement du Marché Commun et crée des tensions politiques inutiles.

La Commission s'emploiera à ce que la prochaine session du Conseil Budget qui se tiendra à Bruxelles lundi 29 septembre à 20.00 h., aboutisse au vote régulier du budget de sorte que soient respectés les règles du Traité et les droits du Parlement.

3. Montants compensatoires allemands sur le vin

La Commission a légèrement modifié hier sa décision de principe, annoncée par M. Lardinois dans sa conférence de presse du 15 septembre, voir BIO (75) 266, en ce qui concerne la suspension des montants compensatoires allemands applicables aux échanges de vins de table. Dans sa décision, qui doit encore être formalisée dans une procédure écrite, la Commission maintient la suspension des montants compensatoires allemands sur les vins de table des types français et italiens. Toutefois, pour les vins spécifiquement allemands, les montants compensatoires resteront en vigueur. Le Comité de Gestion "Vin" a donné hier un avis favorable sur ces décisions qui entreront en vigueur le 29 septembre sous réserve d'adoption par la procédure écrite.

4. Régime d'importation viande bovine EXIM

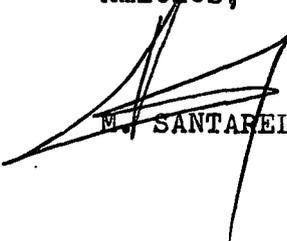
La Commission a étudié le fonctionnement du régime EXIM qui permet l'importation de viande bovine dans la Communauté à condition qu'au préalable une même quantité ait été exportée. La Commission a l'intention d'aménager ce régime. Les détails des modifications prévues seront communiqués par M. Lardinois au prochain Conseil Agricole, les 29 et 30 septembre.

5. Espagne : condamnation de Madrid

— En réponse à des questions des journalistes, le Porte-Parole s'est borné à faire la déclaration suivante :

"Vous savez qu'à l'occasion du procès de Burgos, la Commission était intervenue auprès du Gouvernement espagnol par l'intermédiaire de sa Mission à Bruxelles. La position de la Commission n'a évidemment pas changé depuis lors. Vous savez également que des contacts ont eu lieu entre les Etats membres de la Communauté au sujet d'une démarche au niveau de la Communauté auprès du Gouvernement espagnol. La Commission a été associée à ces travaux. Je ne puis faire aucun commentaire, à l'heure actuelle, sur le contenu et les modalités de cette démarche."

Amitiés,



M. SANTARELLI